Avis de convocation / avis de réunion

CAPIFORCE PIERRE
Société civile de placement immobilier au capital de 28.133.334,00 Euros
Siège social : 153 boulevard Haussmann, 75008 PARIS
317 287 019 R.C.S. PARIS

Avis de convocation

Additif à l'annonce à l'avis de convocation paru au Bulletin des Annonces légales obligatoires n° 97 du 12 août 2020- affaire 2003691.

L'Assemblée Générale Mixte de la SCPI CAPIFOCE PIERRE se tiendra le mercredi 23 septembre 2020 à 15h30 à huis-clos (hors la présence physique des associés).

AVERTISSEMENT

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et conformément aux dispositions prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de ce virus, notamment les Ordonnances n° 2020-318 et n° 2020-321 du 25 mars 2020, le Décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, le Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 et le Décret n° 2020-925 du 29 juillet 2020, l'Assemblée Générale de la SCPI CAPIFORCE PIERRE se tiendra le mercredi 23 septembre 2020 à 15h30 à huis clos (hors la présence physique des associés), le président du Conseil de surveillance assurera les fonctions de président de séance, assisté de deux scrutateurs désignés parmi les associés disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Les associés sont donc invités à participer à l'Assemblée Générale **en votant exclusivement par correspondance, par voie électronique ou en donnant procuration sans indication de mandataire** (dans les conditions de l'article L. 214-104 du Code monétaire et financier) sur le formulaire de vote joint à la convocation leur étant adressée.

Si cette Assemblée ne peut valablement délibérer faute de réunir le quorum requis, les associés seront à nouveau convoqués le 8 octobre 2020 à 14h00 au siège social, au 153 boulevard Haussmann, 75008 PARIS. Le cas échéant, les modalités de tenue de l'assemblée seront définies en fonction de l'évolution du contexte de l'épidémie de Covid-19 et vous seront communiquées avec la convocation à cette assemblée.

Par ailleurs, une demande d'inscription d'une nouvelle résolution a été adressée au siège de la Société par voie électronique et lettre recommandée avec accusé de réception reçue le 25 août 2020, conformément aux dispositions de l'article R.214-138 II du Code monétaire et financier

« EXPOSE DES MOTIFS : nomination de la Société de Gestion pour 2021

Conformément à l'article 17 des statuts de la SCPI Capiforce Pierre qui stipule :
CAPIFORCE PIERRE est administrée par une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers et désignée par l'assemblée générale ordinaire. A partir de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2015, cette société de gestion est nommée par l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'année N pour la durée de l'exercice suivant, soit l'année N+1. Le mandat de gestion est renouvelable.
Après avoir relevé que le mandat de gestion de la SCPI CAPIFORCE PIERRE doit être attribuée pour l'année N+1 soit au 1er janvier 2021. Il conviendra de nommer une Société de Gestion.

Quatorzième Résolution : « FIDUCIAL GERANCE »

Après avoir relevé que le mandat de gestion de CAPIFORCE PIERRE est à attribuer conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de cette dernière,
Après avoir relevé que la société de gestion FIDUCIAL GERANCE a été agréée comme société de gestion depuis 2008 par l'Autorité des Marchés Financier. Agrément A.M.F. N° GP-08000009 du 27 mai 2008 et du 30 juin 2014,
L'Assemblée Générale désigne FIDUCIAL GERANCE, qui accepte, en qualité de société de gestion de la SCPI CAPIFORCE PIERRE pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2021, sous réserve que parmi les candidats au mandat de gestion de CAPIFORCE PIERRE, FIDUCIAL GERANCE soit celle qui obtient le plus grand nombre de voix favorables, par mandat impératif spécifiquement délivré sous le nom de chaque candidat. »

En conséquence de l'adjonction de la présente résolution non agréée par la société de gestion, le nombre de résolutions ordinaire et extraordinaire est désormais de trente-deux (32).

Le reste de l'avis de convocation demeure inchangé.